

CHILI

Le Chili affiche un des écarts de PIB par habitant les plus importants par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE, ce qui tient essentiellement à une plus faible productivité de la main-d'œuvre. Le mouvement de convergence amorcé s'est ralenti au cours de la dernière décennie, principalement du fait de la faible croissance de la productivité. Le Chili pourrait remédier à cette contre-performance en mettant en œuvre de nouvelles réformes dans les domaines mentionnés ci-dessous. Le taux d'activité féminine et les résultats du système d'enseignement seront par ailleurs sans doute tirés vers le haut par la récente augmentation de la capacité d'accueil des jardins d'enfants, à condition que des mécanismes efficaces de contrôle de la qualité soient mis en place.

Priorités fondées sur des indicateurs

Assouplir la réglementation des marchés de produits

La lourdeur de la réglementation applicable aux entreprises et l'inefficacité de la procédure de faillite freinent la croissance de la productivité.

Mesures prises : Une loi simplifiant les formalités administratives imposées aux petites et moyennes entreprises (PME) a été adoptée par le Congrès au début de 2010. Un projet de loi destiné à réduire les charges administratives qui pèsent sur la création d'entreprises a été présenté au Congrès en juin 2010. Une commission élabore des propositions de réforme des procédures de faillite applicables aux petites entreprises.

Recommandations : Alléger encore les charges administratives qui pèsent sur la création d'entreprises, notamment en mettant en place un guichet unique. Assouplir les conditions d'immatriculation et de déclaration auxquelles est subordonnée l'entrée dans le secteur du commerce de détail. Simplifier le droit de la faillite afin d'accélérer la fermeture des entreprises défaillantes et d'en réduire le coût.

Améliorer les résultats de l'enseignement secondaire et supérieur

La qualité inégale de l'enseignement et le manque d'équité qui le caractérise entravent l'adoption des nouvelles technologies et la croissance de la productivité.

Mesures prises : Les subventions accordées sous forme de chèques-éducation ont été accrues pour les enfants pauvres, et la sélection des élèves sur la base de leurs aptitudes ou de leur milieu socioéconomique a été interdite à l'école primaire en 2008. L'homologation des programmes de formation initiale des enseignants est maintenant obligatoire, et le gouvernement est en train d'élaborer des normes en la matière. Les financements publics affectés aux bourses ont augmenté de près de 70 % au cours de la période 2007-09.

Recommandations : Améliorer les connaissances disciplinaires des enseignants en enrichissant leur programme de formation et en mettant en place une assurance qualité rigoureuse dans le cadre de la formation initiale des enseignants ainsi que des programmes élargis de formation en cours d'emploi. Mettre en place le système d'assurance qualité envisagé pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Rendre les établissements responsables des progrès accomplis par leurs élèves.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi applicable aux travailleurs réguliers

La faiblesse des allocations de chômage conjuguée au niveau élevé des indemnités de licenciement apporte une faible garantie de revenu aux travailleurs en cas de chômage, tout en se traduisant par des coûts d'embauche élevés pour les employeurs, ce qui contribue à réduire le nombre de contrats de travail régulier et pèse sur la productivité.

Mesures prises : Le gouvernement a allongé la durée de versement des allocations de chômage et assoupli les conditions d'accès au régime d'assurance-chômage, notamment en l'ouvrant aux travailleurs sous contrat de courte durée. Cela a permis de renforcer la protection des chômeurs et leur capacité de rechercher des emplois correspondant bien à leurs qualifications, ce qui contribue à améliorer la productivité.

Recommandations : Envisager d'abaisser le niveau relativement élevé des indemnités de licenciement pour les travailleurs réguliers, afin de faciliter l'ajustement des effectifs permanents. En contrepartie, envisager d'augmenter encore les allocations de chômage après une évaluation approfondie des récentes réformes.

Autres grandes priorités

Renforcer les mesures destinées à favoriser l'activité féminine

Un système limité d'éducation et d'accueil des jeunes enfants pèse sur le taux d'activité féminine, qui est un des plus bas de la zone OCDE.

Mesures prises : Le gouvernement a quasiment multiplié par quatre la capacité d'accueil des écoles maternelles et augmenté de 50 % le nombre de places offertes aux enfants de 2 et 3 ans dans les jardins d'enfants au cours de la période 2006-10.

Recommandations : Continuer à étoffer le système d'éducation et d'accueil des jeunes enfants, tout en assurant un contrôle de qualité rigoureux, et revoir les règles relativement strictes applicables au travail à temps partiel.

Renforcer le droit de la concurrence

Les insuffisances du système d'application du droit de la concurrence entravent le jeu de la concurrence et la croissance de la productivité.

Mesures prises : Le droit de la concurrence a été réformé en 2009.

Recommandations : Assurer une application effective des nouvelles dispositions du droit de la concurrence, en veillant à ce que le Procureur économique national dispose de ressources suffisantes, en érigeant en infraction pénale les ententes sur les prix, et en révisant à la hausse le niveau maximal des amendes, qui demeure trop modeste.

CHILI

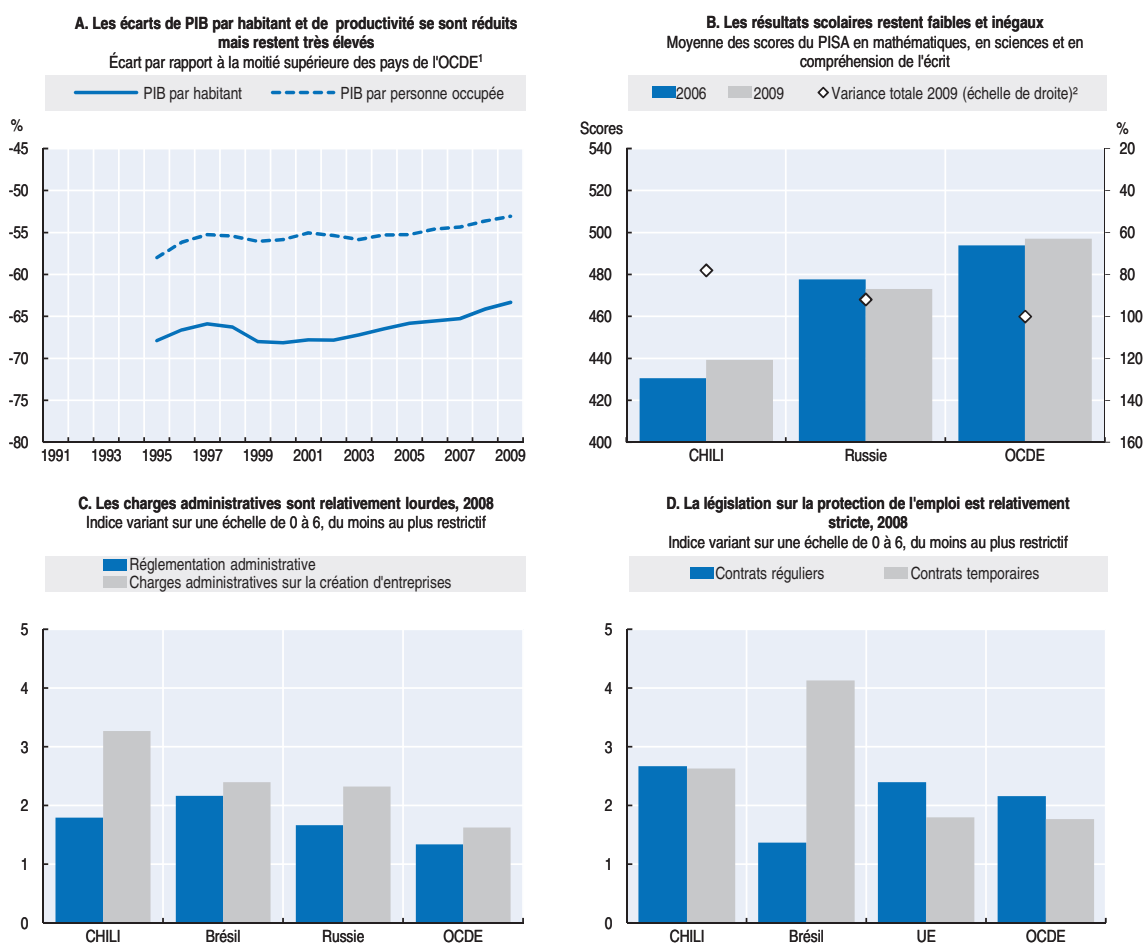
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	2.7	2.4	2.9
Utilisation des ressources en main-d'œuvre
dont : Taux d'emploi	1.3	0.9	1.7
Nombre moyen d'heures travaillées
Productivité du travail ¹	1.4	1.5	1.2
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

1. La productivité du travail est mesurée à l'aide du PIB par personne occupée.

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par personne occupée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Les composantes de la variance, uniquement pour la compréhension de l'écrit, ont été estimées pour tous les élèves des pays participants à partir de données sur leur situation socioéconomique et sur les programmes d'enseignement. La variance, exprimée en pourcentage de la variance moyenne de la zone OCDE, correspond au carré de l'écart-type calculé pour les élèves sur lesquels a porté l'analyse.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données de l'enquête PISA 2009 ; graphique C : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : OCDE, Base de données sur l'emploi.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386586>